



Amtsbblattportal  
Portail des feuilles officielles  
Portale dei fogli ufficiali  
Official Gazettes Portal

# Publications du 29.05.2026

29.05.2026

Autorités et droits politiques.....	2
Construction, territoire, énergie et transports.....	2

---

## Autorités et droits politiques

---

### Décision

#### **Décision – Assemblée primaire - Révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones, Anniviers**

##### **Titre de la décision**

Assemblée primaire - Révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones

##### **Texte de la décision**

L'administration communale d'Anniviers informe la population que la révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones a été adoptée par l'Assemblée primaire le 27 avril 2026.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale d'Anniviers dépose publiquement durant 30 jours, la révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones.

La présente publication est limitée au PAZ / RCCZ. Elle se fait en coordination avec la publication ultérieure du cadastre forestier selon la LFo/LcFo.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

##### **Moyen de droit / Consultation**

Ont qualité pour recourir, les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire au plan d'affectation des zones et au règlement communal des constructions et des zones et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées. Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

##### **Point de contact**

Conseil d'Etat

##### **Délai**

30 jours

---

## Construction, territoire, énergie et transports

---

### Demande d'autorisation de construire

#### **Demande d'autorisation de construire - Modification de mise à l'enquête / Agrandissement + rehaussement du chalet - Chalet Z - Projet Adelaïde - Parcelle 3'361, Anniviers**

##### **Titre du projet de construction**

Modification de mise à l'enquête / Agrandissement + rehaussement du chalet - Chalet Z - Projet Adelaïde - Parcelle 3'361

##### **Numéro pour consultation eConstruction**

17ef641e

##### **Requérant(e)**

Cominex SA

##### **Auteur(e) de plans**

Grégoire Comina

##### **Auteur(e) de plans - Entreprise**

Cominex SA

##### **Parcelle**

Parcelle 3361, No Folio 9, Section Grimontz, Lieu-dit Les Rahâs

##### **Coordonnées**

2'610'139 1'113'738

##### **Propriétaire**

Opalau SA

##### **Affectation(s) de la (des) zone(s)**

Zone d'habitations collectives 0.50 hauteur 13m50

##### **Moyen de droit / Consultation**

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelêts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

##### **Point de contact**

Commune d'Anniviers

Service technique

Case postale 46

3961 Vissoie

##### **Délai de mise à disposition**

Expiration du délai: 29.06.2026

#### **Demande d'autorisation de construire - Rénovation d'une grange existante et ajout d'un escalier extérieur, Anniviers**

##### **Titre du projet de construction**

Rénovation d'une grange existante et ajout d'un escalier extérieur

##### **Numéro pour consultation eConstruction**

12c5f0ea

##### **Requérant(e)**

Luc Varone

##### **Auteur(e) de plans**

Yvan Fumeaux

##### **Auteur(e) de plans - Entreprise**

Fumeaux architecture

##### **Parcelle**

Parcelle 148, No Folio 1, Section Ayer, Lieu-dit Plan Zinal

##### **Coordonnées**

2'614'605 1'109'062

##### **Propriétaire**

Luc Varone

##### **Affectation(s) de la (des) zone(s)**

Zone d'habitations collectives de Zinal 0.60

##### **Moyen de droit / Consultation**

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelêts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur

la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

##### **Point de contact**

Commune d'Anniviers

Service technique

Case postale 46

3961 Vissoie

##### **Délai de mise à disposition**

Expiration du délai: 29.06.2026